

REFER/N° : 236/22

Annaba, le

09 FEV. 2022

AVIS A LA CLIENTELE

NOTE D'INFORMATION

L'Entreprise Portuaire de Annaba porte à la connaissance de l'ensemble de sa clientèle qu'elle vient de procéder à un léger amendement tarifaire de quelques prestations de son cahier des tarifs qui consiste **en la suppression de la majoration de l'over-time en proposant un tarif unique** pour le volet manutention et le volet aide à la navigation **qui sera applicable à compter du 01^{er} Mars 2022.**

Ce réajustement intervient pour faire face aux importantes dépenses consenties par l'Entreprise dans le cadre de son programme de développement à court et moyen terme qui a concerné notamment l'acquisition de nouveaux équipements de manutention de technologie récente ainsi que d'importants travaux d'aménagement et de revêtement du domaine Public Portuaire.

Les efforts déployés en matière d'investissement s'inscrivent dans le souci permanent de l'Entreprise d'améliorer et d'offrir à ses usagers un service de qualité répondant à leurs exigences.

L'Entreprise Portuaire d'Annaba vous remercie pour votre compréhension et attire votre attention que ce réajustement **permettra au Port d'Annaba d'améliorer la fluidité du trafic en minimisant les temps morts improductifs.**

Nous vous assurons que les services de l'Entreprise ne ménageront aucun effort pour être à la hauteur de vos attentes et espérances, comme nous demeurons à votre entière disposition pour vous apporter l'assistance nécessaire en cas de besoin.

Nous attirons votre attention que vous trouverez le nouvel amendement sur le portail web de l'Entreprise à l'adresse suivante :

www.annaba-port.com



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DES TRANSPORTS

GRUPE SERVICES PORTUAIRES « SERPORT » SPA
ENTREPRISE PORTUAIRE D'ANNABA



وزارة النقل
مجمع الخدمات المينائية
المؤسسة المينائية لعنابة

REFER/N° 237/22

Annaba, le

09 FEV. 2022

1-VOLET AIDE A LA NAVIGATION :

• Tarifs de Pilotage :

Les opérations de pilotage des navires dans les zones obligatoirement, donnent lieu à une redevance de pilotage calculée sur la base des tarifs suivants, avec un montant minimum de perception par opération de 220 USD Dollars.

U : USD/M³

Désignation	Nouveau tarif (Tarif unique)
Entrée au Port	0,052
Sortie au Port	0,052
Mouillage	0,040
Mouvement dans le Port	0,040

• Tarifs de remorquage portuaire :

Les opérations de remorquage, effectuées par l'entreprise portuaire, à l'entrée à l'intérieur ou à la sortie du port et dans la rade, donnent lieu à une redevance calculée sur la base du tarif ci-après, avec un montant minimum de perception de 728 US dollars par opération.

U : USD/M³

Désignation	Nouveau tarif (Tarif unique)
Minimum de perception	728
Jusqu'à 6000 M ³	728
6000 à 12.000 M ³	1 053
12.001 à 18.000 M ³	1 157
18.001 à 24.000 M ³	1 586
24.001 à 30.000 M ³	1 885
30.001 à 36.000 M ³	2 145
36.001 à 42.000 M ³	2 210
42.001 à 48.000 M ³	2 340
48.001 à 54.000 M ³	2 470
54.001 à 60.000 M ³	2 600
Au-delà de 60.000 M ³ et par tranche De 3000 M ³ en sus du tarif correspondant	62



- Le nombre d'heures de manœuvre pour les opérations de remorquage est fixé comme suit :

Longueur hors tous du navire (L.H.T)	Nombre d'heure (s)	
	Entrée	Sortie
Navire moins de 116 mètres	01	01
Entre 116 et 135 mètres	02	01
Entre 136 et 150 mètres	02	01
Entre 150 mètres et 170 mètres	02	02
171 mètres et plus	03	02

- Tarifs de lamanage :**

Les opérations de lamanage donnent lieu à une redevance de lamanage calculé sur la base du tarif suivant :

U : USD/M³

A) Navires conventionnels :

Désignation	Nouveau tarif (Tarif unique)
Amarrage conventionnel	0,0312
Désamarrage conventionnel	0,0312
Déhalage conventionnel	0,0312
Minimum de perception	150 USD

B) Navires spécialisés :

-Navires Méthaniers, Ammoniaquiers, Céréaliers, Pétroliers.

Désignation	Nouveau tarif (Tarif unique)
Amarrage spécialisé	0,0416
Désamarrage spécialisé	0,0416
Déhalage spécialisé	0,0416

2- VOLET MANUTENTION DES CONTENEURS :

- Déchargement ou chargement des conteneurs pleins :**

U : DA.

Désignation	Tarif unique
Déchargement/ Chargement d'un conteneur 20' plein	13 000
Déchargement/ Chargement d'un conteneur 40' plein	18 600
Déchargement/Chargement d'un conteneur 45' plein	18 600



▪ **Chargement ou déchargement des conteneurs vides :**

U : DA.

Désignation	Tarif unique
Déchargement/ Chargement d'un conteneur 20' vide	9 000
Déchargement/ Chargement d'un conteneur 40' vide	13 700
Déchargement/Chargement d'un conteneur 45' vide	13 700

▪ **Manipulation pour visite douanes ou DCP :**

U : DA.

Désignation	Tarif unique		
	20'	40'	45'
Nouveau tarif	9 000	12 000	15 000

▪ **Manipulation (déplacement, contre-visite...etc.) :**

U : DA.

Désignation	Tarif unique		
	20'	40'	45'
Nouveau tarif	9 000	12 000	15 000

▪ **Livraison des conteneurs pleins :**

U : DA.

Désignation	Tarif unique		
	20'	40'	45'
Nouveau tarif	9 000	11 000	13 000

3- LA REMISE ACCORDEE A L'EXPORT :

L'application de la remise de 50% pour toutes les marchandises hors hydrocarbures conteneurisées exportées.

A condition que l'opérateur remette aux services de l'entreprise un certificat d'origine algérienne délivrée par l'institution compétente avant le début des opérations.

4- LE TARIF DE LA POSE DU SCELLE :

La pose du scellé sera facturée de 300 DA/Conteneur.

Cette prestation sera facturée systématique pour tous les conteneurs embarqués et visités.

Toutes les autres dispositions prévues par le cahier des tarifs restent inchangées.

